

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2021 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2021, sont présents **en vidéoconférence** les conseillers et conseillères : Gina Castelli, René Rivard, Christine Lafrance et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

La conseillère France Martel et le conseiller Éric Mageau sont absents.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 20 : 30 heures.

2021-02-021 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal:

3.1 Séance ordinaire du 11 janvier 2021;

3.2 Séance extraordinaire du 25 janvier 2021.

4. 1^{re} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

Aucune.

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de janvier 2021.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.1.2 Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Prévision budgétaire 2021 – Transport de personnes HSF;

8.1.2 Contribution 2021 – Journal Le Haut-Saint-François;

8.1.3 Renouvellement de l'adhésion au Réseau BIBLIO de l'Estrie;

8.1.4 Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce du Haut-Saint-François;

8.1.5 Proclamation des Journées de la persévérance scolaire;

8.1.6 Contribution 2021 – Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus;

8.1.7 Contribution financière pour l'année 2021 – Journal communautaire;

8.1.8 Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés;

8.1.9 Programmation TECQ 2019-2023;

- 8.1.10 Renouvellement de l'adhésion aux Sentiers de l'Estrie Inc. (REPORTÉ);
- 8.1.11 Achat d'un ordinateur pour la bibliothèque;
- 8.1.12 Fin de l'entente avec Québec Linge;
- 8.1.13 Modification de la cotisation REER des employés et du personnel-cadre de la municipalité;
- 8.1.14 Dépôt d'un projet au programme Aide au développement des infrastructures culturelles;
- 8.1.15 Autorisation de la signature d'une entente pour l'entretien et la réparation de la génératrice;
- 8.1.16 Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2021;
- 8.1.17 Appui au Recensement 2021;
- 8.1.18 Achat d'un souffleur à neige pour l'entretien des trottoirs;
- 8.1.19 Achat d'une laveuse et d'une sécheuse pour les employés cols bleus.

9. Avis de motion à donner

9.1 Avis de motion - Règlements numéro 676 emprunt de 1,360,000 \$ pour la réfection de diverses rues;

9.2 Avis de motion – Dépôt du projet de règlement d'urbanisme.

10. Adoption des règlements

10.1 Adoption du règlement numéro 675 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux.

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Lundi le 1^{er} mars 2021 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-02-022 ^{3.1} **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-02-023 ^{3.2} **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2021 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2021 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 34)

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 34.

6.1
DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de janvier 2021 et en fait la lecture.

2021-02-024 ^{7.1.1} **COMPTES À PAYER :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 1^{er} février 2021 au montant de 389 429.57 \$ soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2
RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE :

Le directeur général procède au dépôt du rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle et mentionne que l'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

7.2.1
RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :

- Donne de l'information concernant :
 - L'ORH, une rencontre a eu lieu avec le nouveau directeur et l'ORH d'Ascot Corner est à sa pleine capacité ;
 - Une rencontre avec le MTQ la semaine dernière. Nous avons déposé notre projet pour améliorer le cœur villageois. Une autre rencontre est prévue avec le MTQ le 15 février pour l'étude de la route 112 ;
 - La MRC, nous avons adopté les quotes-parts ;
 - Valoris, nous avons eu le dépôt des états financiers de fin d'année de 2019. Il reste des écritures comptables à faire mais nous terminons avec un surplus 1 800 000 \$. Il reste encore beaucoup de travail à faire.

Madame Gina Castelli :

- Donne de l'information concernant :
 - Le comité de développement économique, une rencontre a eu lieu à propos du cœur villageois et du développement de la route 112 ;
 - Le Transport de personnes HSF, il y aura l'AGA pour l'année 2019 en février et à la mi-mars ce sera l'AGA pour l'année 2020.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
 - Le journal communautaire, vous pouvez le consulter et prendre connaissance des activités ;
 - Actuellement, il y a beaucoup de travail fondamental qui se fait ;
 - Une rencontre a eu lieu pour le travail du loisir territorial pour la MRC;
 - Une participation à une rencontre vendredi dernier pour les places en service de garde au Québec. Si notre projet se réalise, ce sera une chance et à peu de frais ;
 - L'invitation à construire votre château de neige pour le défi de château de neige. Ça vient mettre un baume sur la situation en cours ;
 - Le travail à la préparation de la semaine de relâche et du camp de jour.

Madame Christine Lafrance :

- Donne de l'information concernant :
 - La Régie Incendie, il y a eu une réunion le 12 janvier dernier. Nous avons validé les comptes à payer, les salaires et nous avons augmenté le salaire des élus de 50 \$ à 75 \$ par rencontre. Notre prochaine rencontre sera mardi de la semaine prochaine ;
 - Le juridique, j'ai été sollicitée à propos d'une problématique avec un notaire.

Monsieur Jean-Pierre Beaudoin :

- Donne de l'information concernant :
 - L'environnement, il y a maintenant une nouvelle boîte pour la récupération de masques à la pharmacie Familiprix;
 - Le comité environnement et les gens qui ne se conforment pas à propos des bacs à déchets. M. Roy enverra une lettre aux gens qui dérogent.

8.1.1

2021-02-025 PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2021 – TRANSPORT DE PERSONNES HSF :

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Transport de personnes HSF assure le transport des personnes à mobilité réduite sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner adhère à l'organisme Transport de personnes HSF dont la ville mandataire est East Angus;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner approuve les prévisions budgétaires 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner approuve la grille tarifaire selon l'article 48.41 de la Loi sur les transports;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le paiement de sa cotisation annuelle au montant de 7 867 \$ sans taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2021-02-026 CONTRIBUTION 2021 – JOURNAL LE HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE chaque année la Municipalité accepte de verser une contribution financière au journal Le Haut-Saint-François;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de verser la contribution financière prévue au budget pour un montant de 3 870 \$ au journal Le Haut-Saint-François.

Poste budgétaire : 02-190-00-345.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2021-02-027 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU BIBLIO DE L'ESTRIE:

CONSIDÉRANT QUE nous sommes membres du Réseau BIBLIO de l'Estrie pour l'approvisionnement en livres de la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard
ET RÉSOLU QUE le conseil municipal d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion au Réseau BIBLIO de l'Estrie pour l'année 2021 au montant de 12 979.70 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-702-30-529.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2021-02-028 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce pour l'année 2021 au montant de 145.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-130-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2021-02-029 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE :

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé depuis **15 ans**, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement puisque cette problématique est étroitement

liée à d'autres enjeux dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'**Estrie**, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'**Estrie** sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'encore **17,3%** de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (**20%** pour les garçons et **14,4%** pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus; un décrocheur gagne 15 000 \$ de moins annuellement qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active; vit sept ans de moins qu'un diplômé; a deux fois plus de chance de recourir au chômage;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société concernant :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et les impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le travail du **Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie** et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser **des millions de dollars** annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QU' il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU PAR** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner que les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de verser une contribution jusqu'à un maximum de 500 \$ pour la journée blanche organisée pour les élèves de l'école la Source-Vive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-02-030 8.1.6 **CONTRIBUTION 2021 – RÉGIE INTERMUNICIPALE D’INCENDIE DE LA RÉGION D’EAST ANGUS :**

CONSIDÉRANT QUE le budget 2021 de la Régie intermunicipale d’incendie de la région d’East Angus a été accepté avec une contribution de 259 967.92 \$ pour la quote-part de la municipalité d’Ascot Corner ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part se fait en 4 versements de 64 991.98 \$, les 1^{er} janvier, 1^{er} mars, 1^{er} mai et 1^{er} septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d’Ascot Corner accepte de payer les 4 versements au montant de 64 991.98 \$ chacun pour la contribution de la quote-part de l’année 2021 à la Régie intermunicipale d’incendie de la région d’East Angus.

Poste budgétaire : 02-220-00-953.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-02-031 8.1.7 **CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L’ANNÉE 2021 – JOURNAL COMMUNAUTAIRE:**

CONSIDÉRANT QUE chaque année la Municipalité accepte de verser une contribution financière au journal communautaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d’Ascot Corner accepte de verser la contribution financière prévue au budget pour un montant de 6,000.00 \$ au journal communautaire.

Poste budgétaire : 02-190-00-345

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-02-032 8.1.8 **CROIX-ROUGE – RENOUELEMENT DE L’ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS :**

CONSIDÉRANT QUE nous avons une entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge et que celle-ci est à renouveler;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d’Ascot Corner accepte le renouvellement de l’entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge dans le cadre du plan de la sécurité civile pour l’année 2021 au coût de 553.35 \$.

Poste budgétaire : 02-290-00-964.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9

2021-02-033 PROGRAMMATION TECQ 2019-2023 :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE :**

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11

2021-02-034 ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LA BIBLIOTHÈQUE :

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur de la bibliothèque doit être remplacé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat d'un ordinateur à l'entreprise Tech-Nic Réseau Conseil, au coût estimatif de 1,200.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-130-00-414

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12
2021-02-035 FIN DE L'ENTENTE AVEC QUÉBEC LINGE:

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut mettre fin à l'entente avec Québec Linge pour le nettoyage des vêtements de travail des employés cols bleus;

CONSIDÉRANT QUE pour mettre fin à l'entente, la Municipalité doit aviser l'entreprise Québec Linge que la Municipalité veut mettre fin à l'entente au moins un mois avant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner avise l'entreprise Québec Linge que la Municipalité mettra fin à l'entente pour le nettoyage des vêtements de travail des employés cols bleus le 1^{er} mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.13
2021-02-036 MODIFICATION DE LA COTISATION REER DES EMPLOYÉS ET DU PERSONNEL-CADRE DE LE MUNICIPALITÉ :

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle convention collective effective le 1^{er} janvier 2019 prévoit un taux de cotisation au REER des employés de la municipalité à 6%;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation d'employé et celle de l'employeur est de 6% en date du 1^{er} janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette modification s'applique également au personnel-cadre de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise de modifier la cotisation REER des employés de la municipalité et du personnel-cadre de la municipalité à 6% en date du 1^{er} janvier 2019. La cotisation employé et employeur sera donc de 6% chacune en date du 1^{er} janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.14
2021-02-037 DÉPÔT D'UN PROJET AU PROGRAMME AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES :

CONSIDÉRANT QU' un appel de projets est en court pour le programme Aide au développement des infrastructures culturelles et que le projet d'ascenseur du Centre Paul-Lessard est un projet admissible à la nouvelle subvention;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le

dépôt de la demande d'aide financière pour le projet d'ascenseur du Centre Paul-Lessard;

QUE la Municipalité confirme qu'elle prend l'engagement de payer sa part des coûts admissibles (et à assumer ou à trouver une source de financement ne provenant ni directement ni indirectement du Québec ou du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement de coûts éventuels);

QUE la Municipalité va prendre en charge de toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet;

QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le directeur général Jonathan Piché à signer tout document officiel, incluant la convention d'aide financière à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-02-038 ^{8.1.15} **AUTORISATION DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DE LA GÉNÉRATRICE :**

CONSIDÉRANT QUE la génératrice du puits d'eau potable doit être entretenue périodiquement pour demeurer opérationnelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que monsieur Jonathan Piché signe une entente au coût estimatif de 400 \$ plus taxes avec l'entreprise Génératrice BM pour l'entretien et la réparation de la génératrice.

Poste budgétaire : 02-413-00-526.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-02-039 ^{8.1.16} **PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE POUR LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2021 :**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2021 qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner souhaite une demande d'appui financier au Ministère en 2020-2021 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner;

➤ autorise la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021;

- autorise Jonathan Piché directeur général, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité d'Ascot Corner.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-02-040 8.1.17 **APPUI AU RECENSEMENT 2021 :**

CONSIDÉRANT QUE l'année 2021 est une année de recensement;

CONSIDÉRANT QUE les données récoltées lors de ces recensements permettent aux gouvernements de prendre d'importante décision;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner appui le Recensement 2021 et encourage tous les résidents à compléter leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-02-041 8.1.18 **ACHAT D'UN SOUFFLEUR À NEIGE POUR L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS :**

CONSIDÉRANT QUE le souffleur à neige pour l'entretien des trottoirs doit être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé 4 soumissions et que nous avons retenu la meilleure pour nos besoins;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat d'un souffleur à neige pour l'entretien des trottoirs à l'entreprise Bilodeau, au coût estimatif de 7 000.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : Fonds de roulement sur 2 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-02-042 8.1.19 **ACHAT D'UNE LAVEUSE ET D'UNE SÈCHEUSE POUR LES EMPLOYÉS COLS BLEUS :**

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle convention collective prévoit l'achat d'une laveuse et d'une sècheuse pour les employés cols bleus;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé 5 soumissions et que nous avons retenu la moins chère conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat d'une laveuse et d'une sècheuse commerciale de marque Maytag à l'entreprise Meubles Rousseau, au coût estimatif de 2 399.98 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-320-00-650

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 676 EMPRUNT DE 1 360 000.00 \$ POUR LA RÉFECTION DE DIVERSES RUES :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Christine Lafrance qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera un Règlement numéro 676 décrétant un emprunt au montant de 1 360 000.00 \$ pour la réfection de diverses rues qui sera payé par une subvention et par les revenus généraux.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

9.2

AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME :

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jean-Pierre Beaudoin qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le règlement suivant :

- Règlement numéro 677 modifiant le Règlement de zonage numéro 642.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage de la municipalité.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

10.1

2021-02-043

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 675 CONCERNANT LE CONTRÔLE ET LA GARDE RESPONSABLE DES ANIMAUX :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte le Règlement numéro 675 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux.

Ce règlement a pour objet d'établir les règles de la municipalité d'Ascot Corner pour le contrôle et la garde responsable des animaux sur son territoire.

Le secrétaire-trésorier mentionne que le règlement sera mis à la disposition du public sur le site Internet de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

11.
VARIA AFFAIRE NOUVELLE
Aucun.

12.
2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 21 h 05)

FIN DE LA 2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 05.

2021-02-044 13.
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à **21 h 05.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Lundi le 1^{er} mars 2021 à 19 h 30.

JONATHAN PICHÉ
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE

